

EXTRAITS DU REGLEMENT

Organisation : Le Défi 47 est une épreuve de masse organisée sous l'égide de la FFC. Le Défi Rando 47 km est une randonnée sans classement à réaliser en autonomie. Le GranFondo 140km et le Défi CycloSport 80km sont chronométrés et donneront lieu à classements. Pour ces 2 derniers défis, seul une licence de compétition ou un certificat médical de non-contre-indication au cyclisme en compétition permettra aux participants de retirer leur dossard.

Inscription : L'inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut être ni échangée, ni cédée, ni remboursée. Il appartient à chaque participant de s'assurer d'avoir en sa possession les pièces nécessaires au retrait du dossard.

Sécurité : le port du casque est obligatoire. Les participants doivent respecter le code de la route. Les voitures suiveuses autres que celles du dispositif sécurité sont interdites. Conformément à la réglementation concernant les épreuves de masse, les participants doivent strictement respecter le code de la route dès lors qu'ils ne sont plus dans une bulle de sécurité.

Responsabilité Civile : le Défi 47 a souscrit un contrat qui couvre sa Responsabilité Civile. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve. En cas d'infraction le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, mais en outre il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement. Le participant renonce à interdire toute action envers l'organisation, en vue d'obtenir réparation d'un dommage matériel ou corporel, de toute nature, dont il aurait pu être auteur ou victime dans le cadre du Défi 47.

Domages au biens : ni le Défi 47 ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de Défi 47 pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tiers personnes le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

Domage Corporel et assurance Individuelle Accidents : Selon les dispositions de l'article L.321-4 du Code du Sport, il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Nous insistons sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation au Défi 47 peut les exposer. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation au Défi 47.

Droit à l'image : l'acceptation du règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord au Défi 47 et aux médias qui couvrent l'événement pour utiliser son image, clichés ou vidéos, qui serviront à la promotion et à la diffusion de l'image du Défi 47 toutes ses formes (films, vidéos, photos, journaux, internet, etc.).

Divers : un minimum de préparation physique, un équipement adéquat un respect du code de la route et des règles sportives, un comportement citoyen (respect de l'environnement, du règlement, des parcours) sont les gages d'un Défi 47 réussi.

Chaque participant s'engage en s'inscrivant à respecter les consignes et les mesures sanitaires liées à la lutte contre le virus COVID-19.

La participation au Défi 47 implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement complet consultable sur www.defi47.fr



DÉFI 47
La Cyclo sportive
du Lot - & - Garonne

Nos Partenaires

Le Conseil départemental, partenaire de votre réussite

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



RADIO BULLE



Uniballer
agence de communication



EXPER'CYCLE
Février



Intermarché



Organisé par Le Comité Départemental de Cyclisme 47



5^{ème}
Edition

DÉFI 47

La Cyclo sportive
du Lot - & - Garonne



PRAYSSAS

DIMANCHE 17 AVRIL 2022



3 Parcours

- # Stands de Producteurs
- # Gourmandises
- # Bastides



Pierrick FEDRIGO
Parrain 2022

> Inscriptions www.defi47.fr

Conception : www.abolune.com - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

NOM : PRENOM :
 ADRESSE :
 CP : VILLE :
 NATIONALITE : Sexe F M
 DATE DE NAISSANCE : / /
 TELEPHONE (MOBILE) :
 E-MAIL :

> **Autorisation parentale** : Les + de 13 ans peuvent participer au défi Rando 47km. Les licenciés FFC Cadets peuvent participer au défi Cyclospor 80km. Le défi GranFondo 130km est accessible à tous à partir de 18 ans ainsi qu'aux licenciés FFC Juniors.
 Je soussigné(e) M. ou Mme :
 Domicilié(e) à :
 Autorise mon fils ou ma fille à participer au Défi 47, et ce sous mon entière responsabilité. **Signature** :

Type de vélo : VAE autorisé uniquement sur le défi Rando 47km. Seuls les vélos de route sont autorisés sur le défi GranFondo 130km.

- Route HandiBike Tandem Vélo-couché VAE
- Choix du Parcours et Frais de participation** :
- Sans classement : Le défi Rando 47km 15€ jusqu'au 04/04 puis 20€
 Avec classement : Le défi Cyclospor* 80km
 Le défi GranFondo* 130km

*Jusqu'au 4 avril 2022 > Licenciés FFC = 25€ Autres = 28€
 A partir du 4 avril uniquement sur Internet et sur place > Licenciés FFC = 37€ Autres = 37€

Licence FFC, n° de licence :
 Non-Licencié ou Licencié UFOLEP FSST FFTrailhlon FFVélo

Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition est obligatoire pour les défis Cyclospor 80km et GranFondo 130km sauf pour les licenciés FFC UFOLEP FSST FFTrailhlon et la licence en cours fait état de la mention «compétition» ou «cyco-sports» obtenue avec présentation d'un certificat médical d'aptitude au cyclisme en compétition. Joindre à ce bulletin d'inscription ce certificat médical ou une copie de votre licence.

Participation repas d'après course _____ Repas X 13 € _____
TOTAL GENERAL _____ €

J'accepte le règlement du Défi 47 dans son intégralité.
 Fait à :
 Le : Signature obligatoire :

✓ Chèque à libeller à l'ordre de : **ATS-SPORT**
BULLETIN A RETOURNER (avant le 04/04/2022) A :
ATS-SPORT, 7 rue de la chicanette, 34570 Pignan



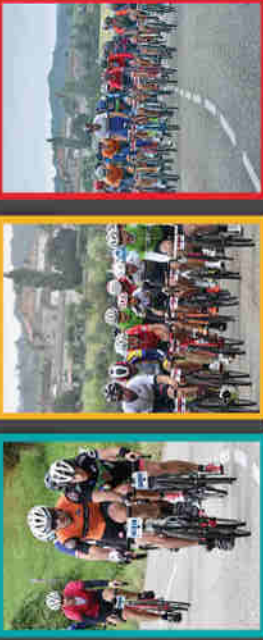
PRAYSSAS

DIMANCHE 17 AVRIL 2022

Le 47 km Rando
 Départ > 10h00
 JUSQU'AU 4 AVRIL ▶ 15 €
 APRES 4 AVRIL ▶ 20 €

80 km Cyclospor
 Départ > 09h30
 à partir de 25 €
 37 €

130 km Granfondo
 Départ > 09h00
 à partir de 25 €
 37 €



Récoutez un max de Bouchons d'Amours

Le Défi 47 s'engage auprès des Bouchons d'Amour, association pour le ramassage et le recyclage des bouchons en faveur des personnes handicapées. Aidons les à récolter un MAX de bouchons, "parce qu'ensemble nous pouvons faire beaucoup avec peu...!"



Pierrick FEDRIGO
 Parrain 2022



MENU 13 €
 Repas après course

Bastides Gourmandises Stands de producteurs

Animations à partir de 9h
3 Parcours

Montpezat
Saint-Sardos
Prayssas
Sembas
Madaillan



PARCOURS
 sur www.defi47.fr